**INFORMATIONS**

Toute personne peut participer aux épreuves du Jury central pour l'accès à la profession après avoir communiqué son nom, prénom, adresse, date de naissance et le code de l'épreuve a laquelle elle souhaite participer.

Un formulaire d'inscription ainsi que le programme de l'épreuve sont téléchargeables sur Internet :

www.wallonie.be dans la rubrique « Entreprendre – Accès à la profession » ou peuvent être obtenus au secrétariat du Jury central.

Les examens ont lieu dans les locaux du SPW Economie.

DROIT D’INSCRIPTION

Le droit d'inscription s'élève a 35,00 euros par inscription et est à verser sur :
 **N°compte** BE430912 1502 6801 (Code Bic : GKCC BE BB)
 **Adresse** : SPW Service Public de Wallonie – Direction générale opérationnelle de l’Economie, de l’Emploi et de la recherche (DGO6) – Département du développement économique – Place de la Wallonie, 1 – Bât I – 5100 Jambes en indiquant obligatoirement
 **Communication***:* le *nom et prénom* ainsi que le *code* accompagné du code d’examen en 5 chiffres <×××××> (exemple : ***20090*** pour les connaissances de gestion de base).

Le droit d'inscription est valable pour **UNE SEULE INSCRIPTION** et n'est, EN **AUCUN CAS**,

remboursable. L'inscription n'est valable que lorsque le paiement est effectif.

LIEU D’EXAMENS

SPW – DG06

Place de la Wallonie, 1 – Bâtiment II – Rez de Chaussée

5100 JAMBES

AGENDA DES EXAMENS

Les examens se déroulent endéans les 3 mois de l'inscription. La convocation est envoyée au moins quinze jours avant la date de l'épreuve.

Pour satisfaire à l'épreuve, le candidat doit obtenir 50 %minimum.

II peut s'agir d'une épreuve orale, d'une épreuve écrite ou d'une épreuve écrite et orale. Pour les métiers du bâtiment, il n'y a aucune épreuve pratique.

PREPARATION

Le service du Jury central n'est pas compétent en ce qui concerne la préparation aux examens des candidats.

IL NE DISPENSE PAS DE COURS ET NE PROCURE NI LIVRE NI DOCUMENTATION. Cependant, des renseignements peuvent être obtenus auprès des fédérations concernées et/ou, pour les professions relevant du bâtiment, auprès du Fonds de la Formation de la Construction, rue Royale 45 à 1000 - Bruxelles (02/210 03 33) - [www.laconstruction.be.](http://www.laconstruction.be/)

RESULTATS

Pour l'examen de gestion, le candidat connait son résultat à l’issue de l'épreuve. II reçoit, sur le champ, le certificat de réussite.

Pour l'examen de compétence professionnelle, le candidat reçoit son résultat par courrier dans les quinze jours qui suivent l’épreuve.

REINSCRIPTION

Le candidat n'ayant pas réussi un examen sur la compétence professionnelle ne peut participer à ce même examen qu'après un délai de trois mois au moins.

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Direction générale opérationnelle de l’Economie, de l’Emploi et de la recherche (DGO6)

Département du développement économique

Place de la Wallonie, 1 – Bât I
5100 Jambes

Té. : 081/33 42 70

Mail : info.jurycentral.dgo6@spw.wallonie.be